

49

## Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. LENFANT

47981

11 - Mobilités

### Ouvrage d'art - RD 366 Pont Saint-Hubert - Prestations topographiques

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Le pont suspendu Saint-Hubert franchit La Rance entre les communes de la Ville-es-Nonais (35) et Plouër-sur-Rance (22).

Cet ouvrage fait l'objet d'une surveillance renforcée et d'une limitation de tonnage à 19 tonnes depuis l'inspection détaillée de 2020 qui a mis en évidence plusieurs pathologies, notamment de nombreuses ruptures de fils en tête de pylônes, dans les câbles de suspension.

Depuis l'automne 2023, le bureau d'études ARTCAD de Limonest (69) intervient en tant que maître d'œuvre dans l'élaboration du projet de réhabilitation de la travée suspendue de cet ouvrage.

Au cours de la première phase - DIAG - de cette étude, le maître d'œuvre a estimé indispensable de compléter les données topographiques sur l'ouvrage et ses abords. Il a, à cet effet, produit un cahier des charges des prestations attendues.

Il s'agit :

- d'un levé terrestre classique au droit de l'ouvrage, avec un relevé de détail des 4 massifs d'ancrage,
- d'un levé de verticalité des fûts de pylônes comprenant, à leurs sommets, l'implantation précise des selles,
- d'un levé du profil en long des poutres de rigidité de la charpente métallique, ainsi que du faisceau de câbles formant une parabole entre les deux pylônes.

Dans cette perspective, et compte-tenu de la computation des seuils pour cette typologie de prestation, un appel d'offres ouvert a été lancé le 14 mars 2023.

La commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 25 avril 2023, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise Hamel, pour un montant de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

La dépense correspondante sera rattachée à l'autorisation de programme ROGEI077, millésime 2021, chapitre 20, fonction 621, article 2031.5, sous l'affectation n°25552, code service P32.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de prestations topographiques sur le pont Saint-Hubert avec l'entreprise Hamel, pour un montant de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231280

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation